

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 27 SEPTEMBRE 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

2019-603 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.01 : Octroi d'un contrat – Fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs.

2019-604 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT – PC-2775-57-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- PC-2775-57-PD1 : Projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, afin de préciser la définition et la portée du mot « bâtiment ».

Madame France Giguère, directrice par intérim – service d'urbanisme, fait une présentation concernant ce projet de règlement.

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant ce projet de règlement :

- *Madame Genny Gomes ;*
- *Madame Linda De Witt ;*
- *Monsieur Stéphane Licari ;*
- *Madame Stella Halley ;*
- *Monsieur Charles Desrochers ;*
- *Madame Tracy McBean ;*
- *Monsieur Jérémy Labarre.*

2019-605 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT – PC-2775-60-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- PC-2775-60-PD1 : Projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire).

2019-606 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
3 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la
séance extraordinaire du 3 septembre 2019.

2019-607 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 10
SEPTEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la
séance ordinaire du 10 septembre 2019 avec la modification suivante :

- À la résolution 2019-558 nous devons y lire « majoritairement » et non
« unanimement » et nous devons y ajouter en marge une mention établissant
l'état du vote.

2019-608 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
24 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la
séance extraordinaire du 24 septembre 2019.

2019-609 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après
indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Susan Weaver :

- Les maisons contaminées à l'amiante ;
- Dispositions qui protègent les maisons du secteur des vétérans.

Madame Geneviève Lussier :

- Maison démolie et la présence d'arbres ;
- La confidentialité des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme.

Madame Stella Halley :

- La tenue des séances ;
- Les changements climatiques ;
- Les foyers au bois.

Monsieur Daniel Montpetit :

- Maisons de ville.

Monsieur Stéphane Licari :

- Item 30.13 ;
- Stationnement du Pionnier.

Madame Linda De Witt :

- Stationnement du Pionnier.

Monsieur Tim Thomas :

- Stationnement du Pionnier.

Monsieur Charles Desrochers :

- Stationnement sur l'avenue Cartier (Centre locaux de services communautaires (CLSC)) ;
- Stationnement sur l'avenue Sainte-Anne.

Madame Stella Halley :

- Règlement PC-2712.

Monsieur Jérémy Labarre :

- Déclaration de l'urgence climatique.

2019-610 ADOPTION AVEC MODIFICATION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, AFIN DE PRÉCISER LA DÉFINITION ET LA PORTÉE DU MOT « BÂTIMENT »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter avec modification un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, afin de préciser la définition et la portée du mot « bâtiment ».

2019-611 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2748 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT POUR AUGMENTER CELUI-CI DE 1 300 000 \$

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement pour augmenter celui-ci de 1 300 000 \$.

2019-612 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE SOINS CANIN » DANS LA ZONE COMMERCIALE C1 (PLAZA POINTE-CLAIRE)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire).

2019-613 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2708 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME QUANT AU NOMBRE DE SES MEMBRES

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2708 concernant le comité consultatif d'urbanisme quant au nombre de ses membres;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

2019-614 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE RE47 RELATIVEMENT AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) ET AU NOMBRE D'ÉTAGES

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

2019-615 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE RE47 RELATIVEMENT AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) ET AU NOMBRE D'ÉTAGES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages.

2019-616 APPROBATION – PIIA – 100-112, AVENUE WALTON

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 100-112, avenue Walton, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 21 août 2019 :

- Plans pour consultation_Maisons unifamiliales ;

et ce, relativement à la démolition de l'immeuble commercial existant et à la construction de douze (12) maisons unifamiliales, selon quatre (4) modèles. La proposition inclut un léger déplacement au sud du lot 2 528 654, propriété de la Ville, la subdivision des lots 2 528 653 et 2 528 655, en douze (12) lots ainsi qu'en parc et espaces verts équivalents à 10% de la propriété au 100-112, avenue Walton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 110 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-617

APPROBATION – PIIA – 63, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 63, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 août 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 22 juillet 2019 et le 10 septembre 2019 :

- Plan aménagement paysager révisé_2019-09-10 ;
- Rapport foresterie côté Nord_2019-07-22 ;

et ce, relativement au projet d'aménagement paysager de la cour avant, incluant la rénovation de l'entrée charretière, d'une nouvelle clôture et d'un mur de soutènement au 63, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-618

APPROBATION – PIIA – 60, AVENUE VICTORIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 60, avenue Victoria, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents reçus au service d'urbanisme les 4 et 25 septembre 2019 :

- A1_Élévations_2019-09-25 ;
- Échantillons_2019-09-25 ;
- Implantation révisé_2019-09-04 ;
- Plan aménagement paysagé_2019-09-04 ;
- Rendu_couleur_2019-09-25 ;

et ce, relativement à des rénovations majeures au 60, avenue Victoria, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-619

APPROBATION – PIIA – 225, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 225, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents reçus au service d'urbanisme les 16 et 29 août 2019 et le 25 septembre 2019 :

- Échantillons_2019-08-16 ;
- ÉvaluationArboricole_225Bord-du-Lac_29-08-2019 ;
- Plans complets_DES-8_2019-09-25 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle unifamiliale maison au 225, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 15 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-620

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 107, AVENUE ASTORIA

Madame Linda De Witt s'adresse au conseil quant à cette demande de dérogation mineure.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 107, avenue Astoria :

- a) Un accès véhiculaire d'une largeur de 10,3m (34pi) plutôt que la largeur maximale permise de 6,1m (20pi) ;
- b) Un accès véhiculaire dont la largeur n'est pas constante entre la bordure de la rue jusqu'à 0,6m (2pi) à l'intérieur de la limite de la propriété.

2019-621

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 63, AVENUE CEDAR

Monsieur Stéphane Licari s'adresse au conseil quant à cette demande de dérogation mineure.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU :

D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 63, avenue Cedar :

- a) Une entrée charretière de forme « Y » avec une largeur combinée de 10,7m (35pi) pour les deux allées, comprenant une aire de stationnement et de manœuvre d'une largeur de 11m (36,1pi), plutôt que la largeur maximale permise de 6,1m (20pi) ;
- b) Une clôture située en marge avant d'une hauteur de 1,52m (5pi) plutôt que la hauteur maximale permise de 1m (3,3pi) ;
- c) Un mur de soutènement se terminant à la limite de propriété (0m), plutôt qu'à la distance minimale requise de 0,6m (2pi).

2019-622

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 377, AVENUE SAINT-LOUIS

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU :

D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 377, avenue Saint-Louis :

- a) La construction d'un perron d'une superficie de 6,6m² (71pi²), plutôt que la superficie maximale permise de 5m² (54pi²) ;
- b) La construction d'un perron empiétant 6,6m² (71pi²) dans la marge avant minimale, plutôt que le maximum permis de 6m² (64,6pi²) ;
- c) La construction d'un perron d'une profondeur d'empiètement de 1,75m (5,8pi) dans la marge avant minimale, plutôt que le maximum permis de 1,6m (5,2pi).

2019-623

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6381, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 6381, autoroute Transcanadienne, l'installation d'une 3^e enseigne murale affichant la marque de commerce « Joe Fresh », là où ne sont autorisées que deux enseignes et aucune marque de commerce.

2019-624

DÉPÔT – LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 26 AOÛT 2019 AU 17 SEPTEMBRE 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 26 AOÛT 2019 AU 17 SEPTEMBRE 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 26 août 2019 au 17 septembre 2019 et le registre des chèques pour la période du 26 août 2019 au 17 septembre 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-625

AMENDEMENT – RÉOLUTION « NOM POUR UNE RUE SUR LA FERME CADASTRE NO. 48 DANS LAKESIDE » DU 13 JUIN 1949, ET RÉSERVER LE NOM « MALLETTTE » POUR UNE UTILISATION TOPONYMIQUE ULTÉRIEURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'amender la résolution « Nom pour une rue sur la ferme cadastre no. 48 dans Lakeside » du 13 juin 1949, et réserver le nom « Mallette » pour une utilisation toponymique ultérieure.

2019-626 DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2019, DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE désigner monsieur le conseiller Bissonnette pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal pour les mois de novembre 2019, décembre 2019 et janvier 2020.

2019-627 AUTORISATION – PROJET PILOTE « DÉFI ZÉRO DÉCHET »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à lancer un projet pilote « Défi Zéro déchet ».

2019-628 AUTORISATION – CONGRÈS 2020 DE LA « BOURSE RIDEAU »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'autoriser madame Christine Duchesne, coordonnatrice – activités culturelles, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès 2020 de la « Bourse Rideau » qui aura lieu à Québec du 16 au 20 février 2020 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-20-313 et 02-702-20-361, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13904 émis le 12 septembre 2019.

2019-629 APPROBATION – ACTE DE VENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET « 2988631 CANADA INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver un acte de vente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et « 2988631 Canada Inc. », concernant une bande de terrain désignée comme étant le lot numéro 6 272 034 et représentant un tronçon de la piste cyclable le long de l'avenue Hymus, dans la mesure où cet acte est conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 19-141-13963 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-630 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS ET IMPRÉVISIBLES DE PLOMBERIE ET DE TUYAUTERIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Mécanicaction Inc. », pour les travaux répétitifs et imprévisibles de plomberie et de tuyauterie, pour l'année 2020, pour un montant total de 205 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-16-141 et 02-877-10-538, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 19-13858 émis le 23 septembre 2019.

2019-631 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS ET IMPRÉVISIBLE, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE SURFACE DE BÉTON ET DE PAVAGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Les Terrassements Montréal Inc. » pour les travaux répétitifs et imprévisible, pour les travaux d'entretien et de réparation de surface de béton et de pavage, pour l'année 2020, pour un montant total de 118 333,33 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-17-051 et 02-877-10-538, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13956 émis le 23 septembre 2019.

2019-632 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX (2) CAMIONNETTES (4X2) AVEC CABINE D'ÉQUIPE ET BENNE BASCULANTE, ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux (2) camionnettes (4x2) avec cabine d'équipe et benne basculante, année 2019, à « Jacques Olivier Ford Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 259 077,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190061 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-905, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13759 émis le 20 septembre 2019.

2019-633 OCTROI D'UN CONTRAT – L'ACHAT ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'achat et l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH) à « Berger Levraut », pour un montant total de 339 176,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IP190023 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-18-082 et 03-920-19-062, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13961 émis le 20 septembre 2019.

2019-634 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la distribution de bacs roulants pour les matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, à « Gestion USD Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 291 307,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190060 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-407-02-732, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13929 émis le 20 septembre 2019.

2019-635 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – CONSTRUCTION D’UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Tessier Récréo-Parc Inc. », pour la construction d’un parc de planches à roulettes, pour un montant total de 22 250,26 \$, taxes incluses ;

D’autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 727 005,08 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-874, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 19-13919 émis le 17 septembre 2019.

2019-636 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – L’AMÉNAGEMENT DU PARC TONY PROUDFOOT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Installation Jeux Tec Inc. », pour l’aménagement du parc Tony Proudfoot, pour un montant total de 16 113,75 \$, taxes incluses ;

D’autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 947 676,56 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-898, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 19-13924 émis le 17 septembre 2019.

2019-637 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET L’INSTALLATION DE FONTAINES À BOIRE DANS DIVERS PARCS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Constructions Civiltek Inc. », pour la fourniture et l’installation de fontaines à boire dans divers parcs de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 17 803,13 \$, taxes incluses

D’autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 129 133,54 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-411-42-780, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 19-13898 émis le 17 septembre 2019.

2019-638 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉPARATION DU TERRAIN DE TENNIS ET DE « BASKETBALL » AU PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Les Entreprises Ventec Inc. », pour la réparation du terrain de tennis et de « basketball » au parc Valois, pour un montant total de 6 151,60 \$, taxes incluses ;

D’autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 954 911,50 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-898, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 19-13921 émis le 17 septembre 2019.

2019-639 **APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LABROSSE, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN ET LE 205, AVENUE LABROSSE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-Nesis Inc. », pour la reconstruction de l'avenue Labrosse, entre le boulevard Saint-Jean et le 205, avenue Labrosse, pour un montant total de 22 441,82 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 4 822 960,62 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-877, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13927 émis le 17 septembre 2019.

2019-640 **APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE POUR LES DOUCHES AU CENTRE AQUATIQUE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Mecanicaction Inc. », pour la réparation du système de production d'eau chaude pour les douches au centre aquatique, pour un montant total de 12 647,25 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 148 563,80 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-62-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13868 émis le 19 septembre 2019.

2019-641 **APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE AU PARC KINSMEN**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Norgéreq Ltée. », pour la reconstruction du chalet de la piscine au parc Kinsmen, pour un montant total de 152 353,06 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 3 824 284,29 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-42-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13907 émis le 19 septembre 2019.

2019-642 **APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX (2) CAMIONNETTES (4X2) AVEC ROUES SIMPLES, ANNÉE 2019 OU 2020**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Fortier Auto Ltée. », pour la fourniture et la livraison de deux (2) camionnettes (4x2) avec roues simples, année 2019 ou 2020, pour un montant total de 4 414,15 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 101 503,38 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-905, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13948 émis le 20 septembre 2019.

2019-643 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – DÉPLACEMENT D'UN ÉGOUT PLUVIAL EXISTANT SUR L'AVENUE SUMMERHILL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-Nesis Inc. », pour le déplacement d'un égout pluvial existant sur l'avenue Summerhill, pour un montant total de 13 983, 84 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 96 349,98 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-412-42-797, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 19-13931 émis le 19 septembre 2019.

2019-644 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE VOIE D'INCENDIE EN BÉTON AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Réhabilitation Du O Inc. », pour la construction d'une voie d'incendie en béton au centre aquatique, pour un montant total de 11 308,08 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 258 308,08 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-410-22-765 et 22-411-42-780, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13933 émis le 19 septembre 2019.

2019-645 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION POUR 2020, AVEC LES ANNÉES 2021 ET 2022 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels de traduction pour 2020, avec les années 2021 et 2022 en option, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-150-13935 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du Québec (système dit "appels d'offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix")*.

2019-646 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-647 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs, à « SC Services de gestion KPMG », qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité qualité, pour un montant total de 59 959,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1933-19111 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13982, émis le 30 septembre 2019.

2019-648

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE lever la séance à 21 h 23.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière